





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Versailles, le 22 novembre 2022

Installation du Comité départemental des services aux familles (Cdsf)

Sous la présidence de Pascal Courtade, Préfet à l'égalité des chances des Yvelines,

et en présence des vice-présidents :

- Pierre Bédier, Président du Conseil départemental des Yvelines (excusé),
- Sophie Barrois, Présidente du Conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales des Yvelines.
- Pierre Fond, Président de l'Association départementale des Maires (excusé),

le comité départemental des services aux familles a été installé le 18 novembre 2022

avec l'ensemble des membres représentatifs des institutions et des professionnels parties prenantes des services aux familles.

Quelques mots à propos du Comité départemental des services aux familles

- Pascal Courtade, Préfet délégué pour l'égalité des chances :
- « L'ambition de ce Comité repose sur une dynamique partenariale locale renforcée en associant le plus largement possible les acteurs de terrain au service des familles, et avec une attention particulière pour les habitants des quartiers prioritaires de la ville (Qpv). »
 - Pierre Bédier, Président du Conseil départemental des Yvelines :
- « Ce comité traduit la volonté du Département et de ses partenaires de répondre aux besoins des familles yvelinoises : permettre aux familles de faire garder leurs enfants pendant leurs démarches d'insertion professionnelle, donner la possibilité de se former au numérique, déployer des moyens éducatifs supplémentaires dans les quartiers populaires, accompagner les familles qui ont des enfants en situation de handicap grâce à la création d'un centre de ressources et d'orientation pour les aidants etc. Autant d'actions concrètes pour agir au quotidien. »
 - Sophie Barrois, Présidente du Conseil d'administration de la Caf des Yvelines :
- « Avec l'ensemble des partenaires signataires du Schéma départemental, nous avons fait le choix d'un schéma ambitieux qui s'inscrit dans le parcours de vie des familles en abordant toutes les questions relatives à la petite enfance, la parentalité, la jeunesse, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et à l'inclusion numérique. »
 - Pierre Fond, Président de l'Association départementale des Maires :
- « Je me réjouis que l'Association des maires des Yvelines fasse partie intégrante de ce Comité. C'est la preuve que les maires du département sont étroitement associés aux réflexions et aux actions menées en faveur des familles yvelinoises, en adéquation avec les besoins propres de chaque territoire. »

Rôle, composition et missions du Comité départemental des services aux familles

Le Comité départemental des services aux familles (Cdsf) est une nouvelle instance locale de gouvernance.

Elle remplace le comité de pilotage stratégique du Schéma départemental des services aux familles et de l'animation de la vie sociale (Sdsfavs).

Le Comité est présidé par le Préfet des Yvelines, représenté par le Préfet délégué pour l'égalité des chances, avec à ses côtés trois vice-présidents :

- le Président du Conseil départemental,
- le Président de l'Association départementale des Maires,
- la Présidente du Conseil d'administration de la Caf des Yvelines.

Son Secrétariat général est assuré par la Caf des Yvelines.

Le Comité est composé de 37 membres représentants notamment les collectivités locales et leurs groupements, les services de l'Etat, les associations, les professionnels, les familles et les particuliers employeurs.

C'est une instance de réflexion, de conseil, de proposition et de suivi concernant toutes questions relatives à l'organisation, au fonctionnement, au maintien et au développement des services aux familles (décret 2021-1644 paru le 14 décembre 2021).

Il assure:

- 1. la coordination des actions de ses membres pour favoriser le maintien et le développement des services aux familles,
- 2. la validation des orientations politiques des actions à mettre en place en faveur des familles yvelinoises en adoptant le Schéma départemental des services aux familles et de l'animation de la vie sociale,
- 3. l'évaluation de la mise en œuvre du Schéma départemental.

À propos de la Caf des Yvelines

La Caf des Yvelines verse des prestations sociales et familiales aux allocataires du département des Yvelines. Elle met également à leur disposition plusieurs offres de service.

En 2021, la Caf des Yvelines a couvert 255 348 allocataires, soit 727 822 personnes pour un budget total de plus d'1,3 milliard d'€ de prestations légales et plus de 152 millions d'€ en action sociale.

Suivez-nous sur : www.caf.fr / Twitter : @Caf_Yvelines / LinkedIn : Caf des Yvelines

Contacts presse:

Caf des Yvelines: Gwennaëlle Bouin: 06 19 21 64 29 / Roxane Chaouchi: 06 03 87 55 46 /

Jackie Edi: 06 17 23 25 36 communication@caf78.caf.fr